



Aménagement de la garde des enfants

Par **Kristof_met**, le **14/01/2010 à 13:46**

Bonjour,rnrnSuite à une séparation survenue (de mon fait) en septembre 2008, officialisée par la rupture d'un PACS en décembre 2008, nous avons réussi à mettre en place une garde alternée de nos 2 enfants. rnJe viens d'apprendre que mon ex compagne déménage ce w-e dans le finistere (soit à 2h30-3h de chez moi et de l'école des enfants), pour emménager avec son nouveau compagnon. rnJe souhaite continuer la garde alternée, à la fois parce que cette organisation me convient mais aussi parce que je trouve que c'est assez de changement pour les enfants (6 et 3 ans), et je voudrais qu'il termine l'année scolaire dans la même école.rnrnJe suis bien embêter parce que j'ai l'impression de ne pas avoir d'autre choix que de réclamer la garde des enfants, alors que jusqu'à maintenant on avait réussi à concilier leurs intérêts et nos besoins de parents.rnrnQuels sont les solutions qui existent pour poursuivre dans cette voie qui me semble être la mieux pour les enfants ?

Par **Marion2**, le **14/01/2010 à 17:42**

Bonjour,rnrnIl me semble très difficile, voire impossible, de continuer une garde alternée avec une telle distance entre les deux résidences.rnrnIl est tout-à-fait logique que vos enfants (surtout celui de 6 ans) continuent cette année scolaire dans l'école qu'ils fréquentent actuellement.rnrnSaisissez rapidement le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnIl est fort possible que le JAF vous accorde la garde des enfants (à cause de l'école) jusqu'à la fin de l'année scolaire.rnIl est certain qu'il refusera une garde alternée par la suite (distance trop importante entre les deux domiciles).rnrnLe JAF statue toujours dans l'intérêt des enfants.rnrnCordialement.